

Merci madame, monsieur d'avoir accepté entendre mon exposé sur la question de la radio et les enfants.

Vous me connaissez, vous savez que je fut un pionnier de la radio communautaire au Canada, et fondateur de l'AMARC et que j'ai fait depuis 20 ans de la radio avec les enfants partout au Canada.

Les enfants sont très mal servis par la radio au Canada. La radio, est complètement orientée vers les adultes sans aucune considération des besoins et des goûts des plus jeunes. C'est le silence absolu des enfants à la radio au Canada.

Pourtant, les enfants aiment la radio et ils sont bons à la radio aussi. C'est bien de les écouter à la radio et c'est important qu'ils s'expriment pas ce média.

Comment faire pour respecter leur droit à l'accès des média pour leurs besoins ?

Comment en est-on rendu à ce point d'escamoter une large portion de notre population à l'usage d'un média comme la radio ?

Il serait si simple avec les nouvelles technologies de créer un service de radiodiffusion dédié aux enfants - qui soit bien adapté à leurs besoins d'écoute et d'expression.

La radio peut rendre de fiers services aux enfants.

Déclaration

Une radio au service des enfants

Attendus

- Que les droits de l'Enfant englobent un droit à la liberté d'expression qui comprend recevoir et répandre des informations et des idées par les médias;
- Que la Loi canadienne de la radiodiffusion stipule que la programmation doit répondre aux besoins et aux intérêts, et refléter la condition et les aspirations, des hommes, des femmes et des enfants canadiens;
- Que la radio offre un fort potentiel d'expression et de communication accessible aux enfants en autant qu'on leur réserve une place;

Considérant

- Que la radio au Canada s'adresse uniquement aux adultes, hommes et femmes, et que les enfants sont complètement écartés de l'espace radiophonique;
- Que depuis l'an 2000, il fut réalisé plus de 1000 diffusions radio enfant en milieu scolaire et communautaire avec les enfants partout au Canada;
- Que des adultes ont développé une expertise et démontré une disponibilité pour accompagner les enfants dans l'utilisation de la radio;

Il est recommandé,

- Qu'un système de radiodiffusion public, éducatif et ludique au service des enfants soit créé au Canada;
- Que le ministère du Patrimoine canadien, responsable de l'application de la Loi sur la radiodiffusion soit tenu de corriger la situation en appuyant un projet pilote de service de radio enfant;
- Que le Fonds des médias du Canada soit tenu d'accorder un soutien financier aux productions radiophoniques des enfants;
- Que la SRC soutienne le développement des médias des enfants techniquement en partageant des infrastructures de transmission, par la formation et la diffusion des productions des enfants;
- Que le CRTC désigne un espace sur la bande FM au profit des enfants dans les agglomérations de plus 50000 h.

Dites Oui aux enfants à la radio !

Respectueusement,
Michel Delorme
Atelier Radio Enfant

Declaration

A radio at the service of children

Expected

- That the rights of the child encompass a right to freedom of expression which includes receiving and imparting information and ideas through the media;
- That the Canadian Broadcasting Act stipulate that programming must meet the needs and interests, and reflect the condition and aspirations, of Canadian men, women and children;
- That radio offers a strong potential for expression and communication accessible to children as long as a place is reserved for them;
- That adults have developed expertise and demonstrated availability to support children in the use of radio;

Considering

- That radio in Canada is directed only to adults, men and women, and that children are completely excluded from radio space;
- That since the year 2000, more than 1000 children's radio broadcasts in schools and communities have been made with children across Canada;

It is recommended,

- That a public, educational and recreational broadcasting system serving children be created in Canada;
- That the Department of Canadian Heritage, responsible for the application of the Broadcasting Act be required to correct the situation by supporting a pilot project for a children's radio service;
- That the Canada Media Fund be required to provide financial support for children's radio productions;
- That the CBC support the development of children's media technically by sharing transmission infrastructures, by training and broadcasting children's productions;
- That the CRTC designate a space on the FM band for the benefit of children in cities over 50,000 hours.

Say yes to children on the radio!

Respectfully,
Michel Delorme
Child Radio Workshop